

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE RETHONDES

SESSION ORDINAIRE EN DATE DU 20 MARS 2015

Présents : Monsieur Desmarest, Maire
Messieurs Six, Lecat, Breffel, Berte, Halleur, Braule.
Mesdames Commun, Ferro, Perdrieau.

Absents excusés et représentés : Messieurs Littière, Chevalier ; Madame Derenty

Absents excusés: Mesdames Berton, Gardinier.

Secrétaire : Monsieur Six.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DE LA COMMUNE

Section de fonctionnement : excédent de 84 494.50 €uros

Section d'investissement : déficit de 8 371.80 €uros

Excédent global : 76 122.70 €uros

Voté à l'unanimité

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DE LA M49 (Budget de l'Assainissement)

Section d'investissement : excédent de 7 360.48 €

Section d'exploitation : excédent de 12 079.59 €uros

Excédent global : 19 440.07 €uros

Voté à l'unanimité

BUDGET PRIMITIF 2015 DE LA COMMUNE

Section de fonctionnement : 543 974.69 €uros en dépenses et en recettes

Section d'investissement : 121 046.68 €uros en dépenses et en recettes

Voté à l'unanimité

BUDGET PRIMITIF 2014 DE LA M49

Section d'exploitation : 94 743.80 €uros en dépenses et en recettes

Section d'investissement : 87 591.75 €uros en dépenses et en recettes

Voté à l'unanimité

Les comptes de gestion du receveur pour l'année 2014, pour le budget de la commune et le budget de l'assainissement, présentent des résultats identiques aux comptes administratifs communaux et sont votés à l'unanimité.

TAUX DES TROIS TAXES : identiques à 2014

Commune Taxe d'habitation : 3.58 % - Foncier bâti : 12.50 % - Foncier non bâti : 47.30 %

C. C. Attichy Taxe d'habitation : 3.20 % - Foncier bâti : 05.50 % - Foncier non bâti : 16.26 %

Voté à l'unanimité

AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal décide de prendre sur l'excédent de fonctionnement (article 002) la somme de 66 000 €uros afin de l'affecter au compte 1068.

INDEMNITE COMPLEMENTAIRE POUR ELECTIONS

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une indemnité complémentaire pour élections à la secrétaire de Mairie.

INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME – CONVENTION AVEC L'ARC

A compter du 1^{er} juillet 2015, il est mis fin à l'intervention des services de l'Etat pour l'instruction des actes ADS (Permis de construire, certificat d'urbanisme... etc...).

Le Conseil Municipal décide, ouï les explications de Monsieur Le Maire, de signer une convention avec l'ARC pour instruire tous nos dossier moyennant 4.80 € / habitant la première année puis 4.50 € par habitant les années suivantes.

COTISATION AACFA

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'Association des Anciens Combattants Franco-Américains pour un montant de 20 €uros à l'année.

HANGAR AGRICOLE

Le Conseil Municipal décide d'ester en justice auprès du Conseil d'Etat dans l'affaire qui l'oppose à la SCEA des Affins (Mr BEGUIN).

REGLEMENT HONORAIRES MAITRE BOUZIDI

Règlement à Maître BOUZIDI, avocat de ses honoraires.

MISE EN PLACE D'UN PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT)

Le PEDT formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité. Il relève d'une démarche partenariale avec les services de l'Etat...

Il est décidé en Conseil Municipal, à l'unanimité de créer ce PEDT avec l'aide des services de l'Etat.

MODIFICATION DES STATUTS DU SEPOAS

Le Conseil Municipal décide de refuser la demande de modification des statuts du SEPOAS compte tenu du contenu de la Loi NOTRe et propose que la durée du Syndicat soit prorogé jusqu'au 31 décembre 2015 uniquement. Au-delà le SEPOAS sera dissous.

PROJET DE CONSTRUCTION DE BARRAGES AUTOMATISES

Le Conseil Municipal décide et donne un avis favorable aux travaux d'automatisation des barrages et en particulier du Hérent sur la rivière Aisne.

ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES GAZ ET AUTORISATION DE SIGNER LES ACCORDS-CADRES ET MARCHES - SEZEO

La loi dite loi Nome et la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014, relative à la consommation, prévoit la disparition progressive des tarifs réglementés de gaz selon le calendrier suivant :

- au 1^{er} janvier 2016, bâtiments dont la consommation de gaz naturel dépasse 30.000 kWh par an.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'adhérer au groupement de commandes, autorise le Maire à signer la convention...

ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES ELECTRICITE ET AUTORISATION DE SIGNER LES ACCORDS-CADRES ET MARCHES - SEZEO

La loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant sur l'organisation du marché de l'électricité, dite loi Nome et la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014, relative à la consommation, prévoit la disparition progressive des tarifs réglementés d'électricité selon le calendrier suivant :

- au 1^{er} janvier 2016, bâtiments dont la puissance électrique souscrite dépasse 36 kVA (tarifs jaunes et verts).

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'adhérer au groupement de commandes, autorise le Maire à signer la convention...

ADOPTION DES MODIFICATIONS STATUTAIRES - SEZEO

Le Conseil Municipal accepte l'adhésion de la Commune de Lachelle.

REPLACEMENT DES VOLETS AU MUSEE DU TERRITOIRE 14/18

Etant en très mauvais état, tous les volets vont être remplacés pour un montant de 9 770.20 € TTC (Entreprise Yan Mercier)

AUTORISATION D'INTERVENTION DE L'EPFLO / DESIGNATION DE L'OPAC DE L'OISE COMME OPERATEUR

La Commune de Rethondes, souhaite diversifier et renouveler l'offre de logements sur son territoire afin de répondre aux besoins de sa population.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'autoriser l'intervention de l'EPFLO, d'approuver la réalisation d'un programme de 12 logements locatifs et 4 lots à bâtir, de désigner l'OPAC en qualité d'opérateur.

RAPPORT D'ACTIVITES 2014 – EPLO

L'Etablissement Public Foncier Local du département de l'Oise présentent au Conseil Municipal le rapport d'activités pour l'année 2014.

Voté à l'unanimité

REGLEMENT FACTURE - ASAP

1 125 € (correspondant à 15 cessions sur les 75 prévues) ont été réglés à Monsieur SNEDDON pour son intervention concernant l'apprentissage de l'anglais dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

REGLEMENT FACTURE – ENTREPRISE SANITHERM

Une cabine de douche dans un des logements appartenant à la Mairie a été remplacée pour un montant de 2 116.40 € TTC suite à de nombreuses fuites et réparations.

ACQUISITION D'UNE TABLE DE PING-PONG ET DE BUTS AU CITY-STADE

Le Conseil Municipal, ouï les explications de Monsieur Le Maire, décide d'acquérir une paire de buts pour un montant de 1 158 € TTC et d'une table de ping-pong pour un montant de 1 182 € TTC

ACQUISITION D'UN LAVE-VAISSELLE POUR LA SALLE HENRI LHOIR

Un devis a été demandé pour équiper la Salle Polyvalente d'un lave-vaisselle. FOURNI-RESTO nous a envoyé une proposition pour un montant de 1 863.46 € TTC.

Voir avec le Comité des Fêtes.

Fait à Rethondes, le 21 mars 2015

Le Maire,